

Zeitschrift: Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2016)
Heft: 6

Artikel: L'histoire suisse sous un nouveau jour
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-681945>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'histoire suisse sous un nouveau jour

Une nouvelle chronologie présente, sans prétendre à l'exhaustivité, une sélection de moments forts de l'histoire énergétique de la Suisse, de la fondation de l'Etat fédéral jusqu'à la Stratégie énergétique 2050. Sur le site www.energy-timeline.ch de l'OFEN, vous pouvez parcourir les 160 dernières années et cliquer sur certaines dates pour en apprendre davantage. Vous pouvez envoyer vos commentaires concernant cette chronologie à l'adresse socialmedia@bfe.admin.ch. Certains exemples se rapportant à la politique énergétique sont présentés ci-dessous.



1950

Le pétrole remplace le charbon

Jusqu'au milieu du 20^e siècle, le charbon représentait l'un des principaux agents énergétiques de la Suisse. A partir de 1950, le charbon a été détrôné par le pétrole sur le marché. En 1998, le Conseil fédéral a levé l'obligation de constituer des réserves de charbon pour subvenir aux besoins lors de crises affectant l'approvisionnement ou de pénuries.



1990

L'article constitutionnel sur l'énergie

L'article sur l'énergie est introduit dans la Constitution fédérale le 23 septembre 1990. Dès lors, la Confédération s'engage de manière ciblée «à promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement».



1998

L'Office fédéral de l'énergie

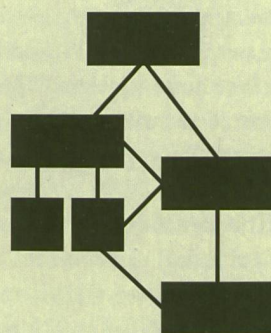
L'ancien Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE) devient le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). L'Office de l'économie énergétique est rebaptisé Office fédéral de l'énergie (OFEN) en janvier 1998.



2001

Le programme SuisseEnergie

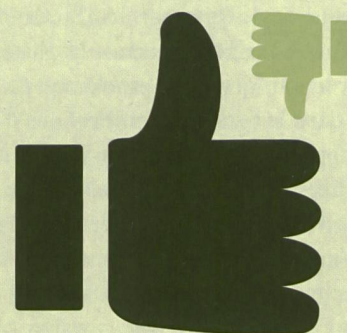
Sur la base des lois sur l'énergie et sur le CO₂, le Conseil fédéral donne le feu vert au programme SuisseEnergie en l'an 2000. En janvier 2001, le programme SuisseEnergie en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables succède à Energie 2000.



2008

Les plans d'action

En 2007, le Conseil fédéral décide d'axer sa politique énergétique sur les quatre piliers que constituent l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les grandes centrales électriques et la politique énergétique extérieure. Les plans d'action en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables suivent cette stratégie.



2016

La Stratégie énergétique 2050

Après avoir éliminé les divergences, le Parlement s'est prononcé fin septembre en faveur du premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 (voir www.energieplus.com/category/energiepolitik, texte en allemand).